

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

<p>Nom de la compétition : CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS Dates complètes : 16 et 17 avril 2022 Lieu : BAIE DES VEYS Autorités organisatrices : YCSV & CPG</p>
--

1. REGLES

- 1.1 - Les *règles de course à la Voile* 2017/2020 et les prescriptions de la FFV.
 - Le règlement OSIRIS HABITABLE 2019

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : A proximité du Yacht Club de Saint-Vaast le 08 juin et le 09 au matin. Le 09 juin au soir devant la Capitainerie de Grandcamp

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 3.1 Emplacement du mât de pavillons : A proximité de la Capitainerie de St. Vaast.
 3.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 30 minutes

4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

<i>Date</i>	<i>Type de parcours</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
16 avril	Côtier et/ou Banane		Toutes
17 avril	Côtier et/ou Banane		Toutes

Nota: en fonction des circonstances, l'ordre des parcours, pourra être modifié, annulé ou un type de parcours remplacé par un autre. Les horaires indiqués sont en heure légale (TU+2)

Informations supplémentaires : Ouverture et fermeture des portes.

	16 avril	17 avril
Ouverture des portes		
Fermeture des portes		

- 4.3 Heure du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régate :

5. PAVILLONS DE CLASSE

5.1 Pavillons de course :

Les catégories et nombres de classes seront définis en fonction du nombre d'inscrits.

La composition des groupes et le coefficient de chacun des bateaux seront affichés au moins 1 heure avant l'heure de la première mise à disposition.

Les pavillons de classe seront définis par rapport à ces groupes.

- ✓ **Groupe 1 : flamme bleue**
- ✓ **Groupe 2 : flamme jaune**

Les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord le pavillon distinctif de leur classe. **Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon.**

5.2 Cagnards

Les cagnards numérotés seront remis aux participants à Grandcamp lors des inscriptions. Ils seront redonnés aux organisateurs à Grandcamp lors de la remise des prix.

6. ZONES DE COURSE

6.1 Zone de course : **Cartes shom 7056 ; 6857**

7. LES PARCOURS

7.1 Parcours Côtier : voir descriptif en **annexe 3 pour le**

Dans le cas d'un parcours côtier, le pavillon E sera envoyé sur le bateau comité et le numéro du parcours sera indiqué sur un tableau sur le bateau comité et/ou par l'envoi d'une flamme numérique.

7.2 Parcours Banane: voir descriptif en **annexe 2**

Dans le cas d'un parcours banane, le pavillon Q sera envoyé sur le bateau comité.

7.3 **Cas des parcours Côtiers :**

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course.

L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

7.4 **Pointage officiel à une marque**

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours** (ceci modifie la règle 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe 1**.

7.5 **Modification des parcours côtiers :**

Si un bateau du comité de course situé à proximité d'une marque à contourner arbore un pavillon « H » et émet des signaux sonores répétitifs, cela signifie :

« Contournez cette marque du côté requis et dirigez-vous directement vers l'arrivée. Les marques suivantes prévues dans la description du parcours sont supprimées. »

8. MARQUES

8.1 Marques de parcours ou de dégagement : **bouée cylindrique jaune**

8.3 Marques de départ : **bouée conique rouge**

8.4 Marques d'arrivée : **bouée conique rouge**

9. LE DEPART

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et par le côté parcours de la marque de départ (bouée conique rouge) à l'extrémité bâbord

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Le départ suivra le déroulement chronologique suivant :

<u>Temps</u>	<u>Signaux</u>	<u>Signification</u>
5mn	Signal sonore + Pavillon de classe	Avertissement
4mn	Signal sonore + Pavillon « P » ou « I » ou « Z » ou « noir »	Préparatoire
1mn	Amenée du pavillon préparatoire + signal sonore	Une minute
0mn	Amenée du pavillon de classe + Signal sonore	Départ

9.1 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **6 minutes**

9.2 **Départ déplacé :**

Après l'envoi sur le bateau comité du pavillon « L » (« suivez le bateau comité »), le comité de course peut décider de déplacer un départ.

Il affichera sur le bateau comité :

- ✓ Le numéro du parcours côtier à effectuer
- ✓ La première marque de ce parcours et son côté requis

Les marques qui, dans la description du parcours, précèdent cette marque sont supprimées.

Les marques qui suivent doivent être laissées ou contournées comme indiqué dans la description du parcours.

10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée (**bouée conique rouge**).

Pour les parcours côtiers elle sera aux abords :

- **de la bouée Bout du Roc I**

11. SYSTEME DE PENALITE

11.1 Pour toutes les classes suivantes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. TEMPS LIMITES

12.1 Temps limites:

Classe	Temps limite pour la marque 1 (parcours banane) ou bouée de dégagement
Toutes	45 mn

12.2 Temps limites pour finir:

Cas des parcours banane : le temps limite du premier bateau pour finir est de 120 minutes. Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

Cas des parcours côtiers :

Les bateaux manquant à finir dans un délai **de 30% du temps de course du 3ème bateau** ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Tout concurrent « réclamant » doit se conformer à la RCV 61.1 (a) :

« Il doit héler « **Protest** » et arborer un **pavillon rouge** à la première occasion raisonnable. Il doit arborer le pavillon jusqu'à ce qu'il ne soit plus en course. »

13.1 Emplacement du secrétariat du jury : **Club de St.Vaast**

13.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après l'arrivée au ponton du dernier bateau.

13.3 Emplacement du local du jury : **Club de St Vaast**

14. CLASSEMENT

- 14.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1
- 14.2 Courses retirées : Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 14.3 Système de calcul du temps compensé : **Application du barème temps sur temps de la formule Osiris**
- 14.4 Système de classement :
Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A,
Un classement par groupe sera fait pour chaque.
Le départage des ex-æquo se fera en utilisant l'annexe A8 des RCV

Classement des clubs :

Un classement des clubs qui cumulera les points des 3 meilleurs bateaux de chaque Club par extraction du classement général final dans chaque classe déterminera le club vainqueur du Challenge de la Baie des Veys pour une année ou jusqu'à la prochaine édition.

Le club ne présentant pas de voilier dans une classe se verra octroyer trois fois le nombre de point du dernier voilier classé de cette classe +1 point

15. REGLES DE SECURITE

Abandon

Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et prévenir au plus tôt le comité de course par tout moyen en sa possession (VHF, téléphone portable...). Il remettra dès que possible une déclaration d'abandon.

Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

15.1.1 Canal VHF : **72**

16 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 16.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.
- 16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 17.1 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel si possible au plus tard 1 heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. PUBLICITE

Les concurrents ont l'obligation de hisser les drapeaux et supports de communications qui seront fournis par l'organisation. Ces supports devront être présents aux entrées et sorties de ports, et dans les ports sauf instructions spécifiques du comité de course.

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons du « YCSV » et du « CPG ».

20. PRIX

Prix distribués : Des prix seront distribués aux mieux classés de chaque groupe

ARBITRES DESIGNES :



YCSV

Yacht Club de St Vaast
Grandcomaiserais

Président du comité de course : Alexandre BOUCHARD

Présidente du jury : Gwenaëlle JOULIE METIVIER



C.P.G

Club des plaisanciers

ANNEXE 1

« POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué : **Toutes les marques**

POSITION APPROXIMATIVE DES MARQUES DE PARCOURS.

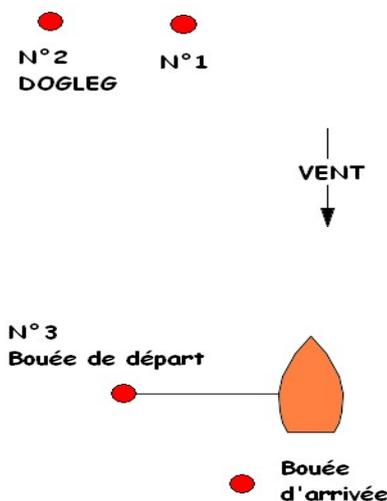
Les positions sont données à titre indicatif, en aucun cas un concurrent pourra protester si ces positions ne sont pas exactes.

Pour les coordonnées exactes se référer aux ouvrages nautiques réglementaires.

1. Bouée cardinale St Floxel	49 31 85 N / 001 13 92 W
2. Bouée cardinale Ouest St Marcouf	49 29 70 N / 001 11 90 W
3. Bouée d'atterrissage CI Carentan	49 25 29 N / 001 07 10 W
4. Bouée cardinale Est Cardonnet	49 26 90 N / 001 10 00 W
5. Bouée cardinale Norfolk	49 28 90 N / 001 03 60 W
6. Bouée cardinale Grandcamp N°3	49 25 00 N / 001 03 60 W
7. Bouée cardinale Grandcamp N°1	49 24 80 N / 001 01 70 W
8. Bouée cardinale Grandcamp N°5	49 24 85 N / 001 04 74 W
9. Bouée cardinale Broadsword	49 25 41 N / 000 52 90 W
10. Bouée cardinale Le Gavendest	49 34 40 N / 001 13 80 W
11. Bouée cardinale Le Bout du Roc	49 34 70 N / 001 15 20 W
12. Bouée cardinale Quinéville	49 31 83 N / 001 12 39 W

ANNEXE 2 PARCOURS « BANANE »

Si un pavillon « Q » est envoyé sur le bateau comité, le parcours sera de type banane.



Parcours :

- Départ (bouée conique rouge)
- Marque 1 à bâbord (grosse bouée cylindrique jaune)
- Marque 2 à bâbord (petite bouée cylindrique jaune)
- Marque 3 à bâbord
- Marque 1 à bâbord
- Marque 2 à bâbord
- Marque 3 à bâbord
- Arrivée (bouée conique rouge)

Marques :

- N°1 : grosse cylindrique jaune
- N°2 : petite cylindrique jaune
- N°3 et arrivée : Coniques rouges

Départ :

Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité à tribord et le côté parcours de la marque de départ à bâbord. (marque N°3)

Arrivée :

Située sous le vent du bateau comité

Entre le mât portant un pavillon orange sur le bateau comité et le côté parcours de la bouée d'arrivée

Changement de parcours pour les parcours « banane » :

En cas de changement de parcours, la bouée initiale sera déplacée. Si un changement de parcours est annoncé à la marque n°3, la marque n°2 (dogleg) ne sera pas remplacée et ne sera plus marque de parcours.